



- DESCRIPTION :** **FAÇADE 850 SP** est un nettoyant façade légèrement alcalin, pulvérisable, prêt à l'emploi, **sans soude** (hydroxyde de sodium) **ni potasse** (hydroxyde de potassium).
- PROPRIÉTÉS :** **FAÇADE 850 SP** est destiné au nettoyage des façades encrassées par la pollution urbaine, qu'elles soient constituées de pierres calcaires, bétons architectoniques, pierres de taille, mignonnettes ou briques.  
**FAÇADE 850 SP** est légèrement gélifié, ce qui permet une application verticale sans coulure.  
**FAÇADE 850 SP** ne sèche que très lentement, ce qui lui permet de rester en humeur au moins 12 heures après son application (suivant la température).
- MODE D'EMPLOI :** **FAÇADE 850 SP** s'applique pur à l'aide d'une brosse synthétique ou d'un matériel de projection adapté.  
Le temps d'action est de 30 minutes à 12 heures selon l'importance de l'encrassement et la température ambiante.  
Le rinçage s'effectue à l'aide d'un nettoyeur à eau sous pression.
- RENDEMENT :** 400 g à 600 g / m<sup>2</sup> suivant la nature et le niveau d'encrassement du support.
- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :** Ne nécessite pas de neutralisation.  
Odeur : légèrement ammoniacale  
Densité : 1,17  
pH : 12  
N'attaque ni le P.V.C., ni le verre.  
Formulé avec des tensioactifs facilement biodégradables comme défini dans la Réglementation CE n° 648/2004 sur les détergents.
- PRÉCAUTION :** Peut altérer les revêtements sensibles aux produits alcalins.
- PROTECTION :** Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.
- CONDITIONNEMENT :** 5 L et 20 L
- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :** Etiquetage EUROPEEN  
Produit réglementé : NON CONCERNÉ  
Consulter la fiche de données de sécurité.
- STOCKAGE :** Il est recommandé de stocker le **FAÇADE 850 SP** à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré.



*Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.*  
**Version n°1 du 15/12/09**